



TROP DE BRUIT NUIT !

Nous vous rappelons **les plages horaires** pendant lesquelles vous pouvez effectuer vos travaux bruyants (tondeuses et autres...), et autres bruits (sifflements, klaxons, ...) :

- **Du lundi au vendredi** de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00
- **Les samedis** de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- **Les dimanches et jours fériés** de 10H00 à 12H00

Il semble opportun de demander à chacun de respecter son voisin, cela même pendant les plages horaires autorisées, veillez à réduire au maximum ces nuisances que vous ne pourriez supporter de la part d'autrui.

RAPPEL SUR LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

La circulaire n° DEVR1115467C du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

En effet, les déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage, les feuilles mortes, les épiluchures ...), qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales (annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement), relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés. **Leur brûlage est interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

INCIVILITÉS

BENNES A VERRES

Comme leur nom l'indique, ces conteneurs sont à la disposition des habitants afin de recevoir les différents contenants en verre pour recyclage.

Cependant, des personnes non respectueuses de ce dispositif y déposent au pied des déchets non autorisés (sacs poubelle, etc.), mais surtout des objets en verre trop gros pour rentrer dans les orifices de la benne.

Deux solutions : soit les emmener à la déchetterie, soit les casser pour pouvoir les vider dans la benne.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

-Il a été aménagé récemment des tables avec bancs dans le village pour le bien-être de tous. Or, il est dommage qu'une entre elles ait déjà été endommagée par des inscriptions gravées obscènes et insultantes.

-des poubelles avec sacs sont mises à dispositions des personnes promenant leurs chiens pour ramasser les déjections de leur animal. Quelques individus se sont permis de lancer le paquet de sacs dans le ruisseau.

Il est constaté que depuis quelques temps les consignes ne sont plus respectées, il y a plus de crottes sur les trottoirs.

Merci d'être plus attentifs et de laisser le village propre, pour pouvoir être dignes d'un village qui bouge et s'améliore.